



KPMG SA
7 avenue du Danemark
Vallée des Vignes - CS 49451
80094 Amiens

UDAF de la Somme

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
UDAF de la Somme
36 Rue du Général Leclerc CS 71015 80010 AMIENS CEDEX

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
7 avenue du Danemark
Vallée des Vignes - CS 49451
80094 Amiens

UDAF de la Somme

36 Rue du Général Leclerc CS 71015 80010 AMIENS CEDEX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association UDAF de la Somme,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association UDAF de la Somme relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 exposées dans la note « Changement de réglementation comptable » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Amiens, le 17 juin 2026

KPMG SA

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Lefebvre', written over a light blue horizontal line.

Fabien LEFEBVRE

Associé

UDAF 80 - ACTIF	2025			2024
	Brut	Amortissements et depreciations	Net	Net
FRAIS D'ETABLISSEMENTS (I)	50 754	31 600	19 154	27 693
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit			-	
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	66 919	66 180	739	3 872
Autres immobilisations incorporelles			-	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes			-	
Immobilisations corporelles				
Terrains	480 000		480 000	480 000
Constructions	1 565 655	193 181	1 372 474	1 436 868
Installations techniques, matériel et outillage industriels	22 850	14 028	8 823	12 152
Autres immobilisations corporelles	2 597 606	656 858	1 940 747	2 083 992
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes			-	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			-	
Immobilisations financières				
Participations	3 500		3 500	3 500
Créances rattachées à des participations			-	
Autres titres immobilisés	30		30	30
Prêts			-	
Autres Immobilisations Financières	74 004		74 004	58 558
Total II	4 810 584	930 247	3 880 317	4 078 971
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours			-	
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	820 308	47 578	772 730	531 511
Créances reçues par legs ou donations			-	
Autres créances	51 576		51 576	231 183
Charges constatées d'avance	62 844		62 844	39 243
Valeurs mobilières de placement	562 023		562 023	1 000 000
Instruments financiers à terme et jetons détenus			-	
Disponibilités	1 502 845		1 502 845	1 063 362
Total III Total II	2 989 596	47 578	2 952 017	2 985 299
Frais d'émission des emprunts (IV)			-	
Primes de remboursement des emprunts (V)			-	
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)			-	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	7 860 913	1 009 426	6 851 489	6 971 963

UDAF 80 - PASSIF	2025	2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	75 878	75 878
Fonds propres complémentaires	26 398	26 398
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	1 497 872	2 484 225
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	1 205 195	1 152 225
Autres		
Report à nouveau		
Report à nouveau	721 309	-305 898
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	546 153	763 803
Excédent ou déficit de l'exercice	286 020	40 854
<i>Dont Excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	286 020	-220 315
Situation nette (sous total)	2 607 477	2 321 457
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	38 947	46 430
Provisions réglementées		
Total I	2 646 424	2 367 887
FONDS REPORTES ET DEBIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	9 089	203 506
Total II	9 089	203 506
PROVISIONS		
Provisions pour risques	20 000	32 000
Provisions pour charges		
Total III	20 000	32 000
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 429 826	2 584 336
Emprunts et dettes financières diverses	29 843	30 246
Instruments financiers à terme		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	145 230	131 552
Dettes des legs ou donations	10 813	15 388
Dettes fiscales et sociales	1 401 095	1 406 586
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 603	7 061
Autres dettes	63 348	83 950
Produits constatés d'avance	85 217	109 451
Total IV	4 175 976	4 388 571
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	6 851 489	6 971 963

UDAF 80 - COMPTE DE RESULTAT	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	2 857	2 956
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales		
Ventes de prestations de service	940 256	968 267
dont parrainages		
dont ventes de prestations de services relatives aux activités sociales et médico-sociales		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	8 510 701	7 722 767
dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales	7 383 541	6 989 198
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	32 000	
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	194 417	153 373
Autres produits	183 889	194 994
Total I	9 864 119	9 042 358
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	1 493 167	1 341 430
Aides financières		15 717
Impôts, taxes et versements assimilés	635 472	627 998
Salaires	5 022 713	4 824 441
Cotisations sociales	2 131 753	2 052 583
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	258 121	270 652
Dotations aux provisions	20 000	32 000
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	16 430	
Reports en fonds dédiés		203 506
Autres charges	6 887	245
Total II	9 584 544	9 368 571
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	279 575	- 326 213

UDAF 80 - COMPTE DE RESULTAT	2025	2024
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	28 779	25 588
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total III	28 779	25 588
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	27 445	28 412
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total IV	27 445	28 412
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 334	2 825
3. RESULTAT COURANT avant Impôts (I - II + III - IV)	280 809	329 038
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	7 299	1 581 740
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		1 209 387
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	7 299	372 353
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 188	2 461
Total des produits (I + III + V)	9 900 198	10 649 685
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	9 614 177	10 608 831
EXCEDENT OU DEFICIT	286 020	40 854
<i>dont excédent ou déficit des activités sociales ou médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	286 020	220 315
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	27 762	110 710
Bénévolat	124 338	121 965
TOTAL	152 100	232 675
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	27 762	110 710
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole	124 338	121 965
TOTAL	152 100	232 675

Annexe aux comptes annuels
de l'exercice clos le
31/12/2025

Table des matières

PRESENTATION DE L'OBJET ET DES ACTIVITES DE L'UDAF 80	2
FAITS MARQUANTS	3
Principaux évènements de l'exercice	3
Evènements post clôture	3
REGLES ET METHODES COMPTABLES	4
PRINCIPES COMPTABLES	4
Fonds propres	5
Fonds dédiés	5
Cotisations	5
Contributions volontaires en nature	6
Détermination du Résultat	6
CHANGEMENTS COMPTABLES	7
Changement de réglementation comptable	7
Autres changements comptables	7
DEROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES	7
INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	8
ACTIF	8
Immobilisations	9
Créances	10
Décomposition de la trésorerie disponible	10
PASSIF	11
Fonds associatifs et assimilés	11
Variation de résultats	12
Subventions d'investissement	13
Provisions pour risques et charges	13
Fonds dédiés	14
Emprunts et dettes financières	15
État des dettes (hors emprunts et dettes financières)	15
Charges à payer	15
AUTRES ELEMENTS RELATIFS AU BILAN	16
Gestion contrôlée - Résultat de l'exercice : tableau de passage du résultat comptable au résultat administratif	16
Affectation des résultats de l'exercice 2025	17
Gestion propre - Résultat de l'exercice	17
INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	18
Contributions volontaires en nature	18
Ventilation des produits d'exploitation par activité	19
Détail des éléments exceptionnels	19
Informations relatives à la rémunération des dirigeants	20
Ventilation de l'effectif moyen entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024	20

ANNEXE

Aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, caractérisés par les données suivantes :

Total du bilan	6 851 489 €
Total du compte de résultat	
- en produits	9 900 198 €
- en charges y compris les engagements à réaliser	9 614 177 €
Résultat de l'exercice	286 020 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le conseil d'administration de l'association.

Seules sont présentées les informations ayant une importance significative et nécessaire à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

PRESENTATION DE L'OBJET ET DES ACTIVITES DE L'UDAF 80

L'objet de l'Union départementale des associations familiales de la Somme s'articule autour de la promotion, de la défense et de la représentation des intérêts de l'ensemble des familles vivant dans le Département de la Somme. Sa déclinaison se retrouve à travers la mise en œuvre de deux axes principaux : « L'Udaf Union d'associations et L'Udaf Gestionnaire de Services ».

L'UDAF 80 – UNION d'ASSOCIATIONS

L'Udaf est composée de 43 associations adhérentes qui constituent l'Assemblée Générale. L'Udaf 80 en tant qu'Union d'associations vise la déclinaison de l'action familiale et le développement des valeurs portées par le réseau des Udaf et impulsées par l'Unaf. Ainsi à travers des représentations au sein de commissions et d'instances de démocratie départementale et régionale, l'Udaf 80 « donne son avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et leur propose les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles ; représente officiellement auprès des pouvoirs publics, l'ensemble des familles ». Parallèlement, l'action militante de l'Udaf 80 s'appuie sur le développement d'actions s'inscrivant dans la convention d'objectif 2022 2026 signée avec l'Unaf. Cet outil stratégique, de mise en œuvre des priorités partagées par les parties, se décline selon 3 axes :

- L'accompagnement à la parentalité,
- Le développement de l'action Lire et faire lire,
- L'accompagnement de familles en difficultés financières via les Points conseil budget - PCB,

L'UDAF 80 - GESTIONNAIRE DE SERVICES

Les services portés par l'Udaf sont la résultante des travaux d'études et de réflexions menés par l'Udaf 80 en lien avec les pouvoirs publics. Ces services s'organisent autour de 3 secteurs :

PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS	PREVENTION PROTECTION DE L'ENFANCE	ACTIONS SOLIDAIRES ET FAMILIALES	Parentalité	Aidance
Tutelle & tutelle allégée Co-tuteur Curatelle renforcée Curatelle simple Curatelle aménagée Co-curateur Sauvegarde Tutelle aux biens Curatelle aux biens Tuteur ad'hoc Curateur ad'hoc Subroge tuteur Subroge curateur Administrateur ad'hoc Présomption d'absence Mesure d'accompagnement judiciaire – MAJ Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux	Service d'accompagnement éducatif en milieu ouvert – AEMO Service d'accompagnement éducatif en milieu ouvert Renforcé – AEMO R Mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial - MJAGBF	Habitat Inclusif Accompagnement Social Lié au Logement Inclusion Budgétaire Médiation familiale et Médiation Aidants – Aidés	3 Lieux d'Accueil Enfants-Parents : Le Cerf-Volant , La Coccinelle, Le Jardin Bleu Une Maison des 1000 Premiers Liens Les dispositifs de soutien à la parentalité	Tiers Lieu « Autrement »

En 2025, près de 4000 familles, majeurs ou mineurs ont été accompagnés par 150 salariés. L'action associative oriente ses actions à destination de l'ensemble des familles du département. Les pôles protection juridique des majeurs et enfance, famille et insertion s'adressent plus particulièrement aux personnes vulnérables, personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes rencontrant des difficultés financières et mineurs issus de la protection de l'enfance.

FAITS MARQUANTS

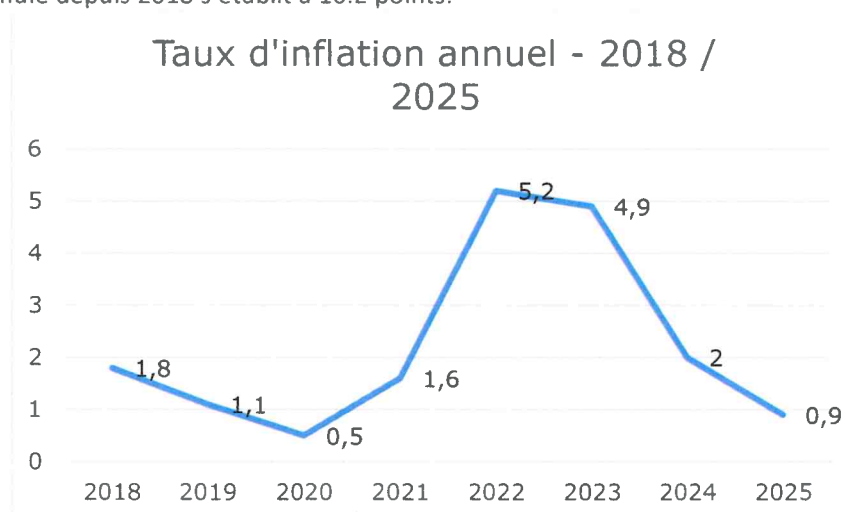
Principaux évènements de l'exercice

Pour la Vie institutionnelle de l'Udaf de la Somme, l'évènement marquant de l'année 2025 a été la démission de 16 administrateurs entre le 16 et le 31 décembre 2025.

Pour les activités portées par l'Udaf de la Somme :

- Pour le Pôle Prévention et Protection de l'Enfance : signature d'un CPOM sur l'Aemo et Aemor et AAP Aemo R portant le nombre de mesures à 132 à partir de mars 2026
- Pôle Protection des Majeurs : déménagement du tribunal au cours de l'été 2025 et impact en termes de charges de travail et éditique sur la réforme des comptes de gestion
- Activités sur fonds propres : obtention du 6^{ème} label samarien du PCB en juin 2025, Ouverture de la Maison des Premiers Liens et déploiement du Tiers Lieu Autrement en année pleine
- L'accord de branche du 4 juin 2024, ayant fait l'objet d'un premier arrêté le 25 juin 2024 puis d'un deuxième le 5 août 2024, porte obligation aux établissements employeurs relevant de la CCN66 d'étendre la prime Ségur à l'ensemble des salariés, pour un montant brut non chargé de 238 €/mois. Le montant non financé par nos financeurs au titre de l'année 2024 s'élevait pour l'Udaf de la Somme à 182 734 € (brut chargé). En 2025, la somme de 19 181 € au titre de l'année 2024 a été encaissé ce qui représente un solde non financé résiduel de 163 553 €.

En terme économique, le taux d'inflation global réel atteint 0.9% pour l'année 2025. Le taux d'inflation cumulé depuis 2018 s'établit à 16.2 points.



Nous comptons désormais un contentieux en cours :

- A l'encontre de l'acheteur initial des locaux de la rue des Tanneurs

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 29/04/2026 selon le principe de continuité d'exploitation.

Evènements post clôture

Néant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe.

PRINCIPES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Les postes d'actif et de passif du bilan ainsi que les postes de charges et de produits au compte de résultat sont inscrits sans compensation.

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation en vigueur résultant :

- Du règlement ANC 2022-06 applicable au 1er janvier 2025, modifiant le règlement ANC 2014-03, relatif au plan comptable général ;
- Du règlement n°2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 5 décembre 2018 relatif au Plan Comptable Général en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité (soit en particulier le règlement ANC 2023-03 du 07 juillet 2023);
- Du règlement n°2018-06 de l'ANC du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (et ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité) et abrogeant le règlement N° 1999-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations et ses règlements modificatifs applicables
- Du règlement N° 2019-04 de l'ANC du 08 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif et abrogeant le chapitre II du titre I du livre V du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- Du règlement ANC n° 2020-08 du 4 décembre 2020 modifiant le règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- Du règlement ANC n° 2021-02 du 4 juin 2021 modifiant le règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- Du règlement ANC n° 2022-02 du 11 mars 2022 modifiant le règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- Du Règlement ANC n° 2022-04 du 30 juin 2022 modifiant le règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Fonds propres

Présentation des fonds propres

Conformément à l'article 153-1 du règlement ANC 2019-04, l'activité sociale et médico-sociale est présentée distinctement dans une subdivision spécifique des postes suivants :

- réserves
- report à nouveau
- excédent ou déficit de l'exercice.

Ce tableau est présenté au chapitre « Informations relatives aux postes du bilan » section « fonds propres ».

Fonds dédiés

Principes généraux

A la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, si les conditions prévues à l'article 132-1 du règlement ANC n° 2018-06 sont satisfaites et en particulier leur affectation par l'autorité de tarification à un projet défini, les montants non utilisés provenant des contributions accordées par l'autorité de tarification suivantes :

- les contributions financières pour financer le renouvellement des immobilisations en vertu de l'article D 314-206 du code de l'action sociale et des familles ;
- les autres contributions accordées par l'autorité de tarification. Ces fonds dédiés sont dénommés « fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS ».

Sont aussi inscrits, le cas échéant, les montants non utilisés pendant l'exercice des ressources suivantes :

- subventions d'exploitation ;
- contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie.

Utilisation des fonds dédiés

(Article 132-3 du règ. ANC 2018-06)

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte « Utilisations de fonds dédiés ».

Sont comptabilisées au crédit du compte « Utilisation de fonds dédiés » les montants des charges d'exploitation comptabilisées dans l'exercice et affectées à la réalisation d'un projet défini.

Cotisations

(Article 142-1 du règ. ANC 2018-06)

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.

Les autres cotisations sont appelées cotisations avec contrepartie.

Pour l'Association Udaf 80, les cotisations sont sans contrepartie et sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

Contributions volontaires en nature

L'association valorise les contributions volontaires en application du règlement ANC N°2018-06. Les modalités de recensement, quantification et de valorisation de ces contributions volontaires en nature sont explicitées dans la section « Contributions volontaires en nature » de la section « Informations relatives aux postes du compte de résultat » de la présente annexe.

Détermination du Résultat

L'association gère des établissements dont la gestion est contrôlée ou dont la gestion est libre. Ces établissements tiennent une comptabilité séparée (art. R314.82 CASF) et des comptes de liaison qui enregistrent toutes les opérations entre établissements et services. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, il a été effectué :

- Une sommation des différentes comptabilités,
- Une élimination des opérations internes de l'Association. Il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison, des frais de services gérés en commun et des prestations réciproques.

Le résultat comptable de l'Association est déterminé par différence entre les produits et les charges. Le résultat comptable comprend :

- Le résultat définitivement acquis des « Activités en gestion propre »,
- Les résultats sous contrôle des tiers financeurs des « Activités contrôlées ». Les résultats sous contrôle des tiers financeurs ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les autorités compétentes qui se prononcent sur l'opposabilité des dépenses et des ressources en application de l'article R314-52 du CASF.

En ce sens, deux niveaux de résultats apparaissent :

- le résultat comptable en conformité avec les principes et règles comptables en vigueur. Ce résultat est arrêté par le Conseil d'Administration.
- le résultat effectif sous-contrôle du tiers financeur qui correspond au résultat comptable auquel on ajoute les résultats antérieurs repris.

CHANGEMENTS COMPTABLES

Changement de réglementation comptable

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, notre association a appliqué pour la première fois le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers et le règlement ANC 2023-03 modifiant le règlement ANC 2018-06.

L'application de ces règlements constitue un changement de méthode comptable imposé par un changement de réglementation au sens des articles 122-1 et 831-3 du Plan Comptable Général. Ce changement est appliqué de manière prospective.

Les principales modifications introduites par ce règlement portent notamment sur :

- La redéfinition du champ du résultat exceptionnel,
- La suppression de la technique du transfert de charges,
- La création et la modification de certains comptes du Plan Comptable Général,
- L'introduction de nouveaux modèles de bilan, de compte de résultat et de tableaux normés présentés en annexe.

Conformément à l'article 27 du règlement ANC 2022-06, les postes de l'exercice N-1 ont été reclassés uniquement à des fins de présentation afin d'assurer leur comparabilité avec les nouveaux modèles normés.

Aucun retraitement n'a été opéré sur le résultat exceptionnel ou les transferts de charges de l'exercice N-1.

L'application du règlement ANC n°2022-06 n'a pas généré d'impact significatif les postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice 2025.

Autres changements comptables

Changement à l'initiative de l'entité

Néant

Changement d'estimation

Néant

Correction d'erreur

Néant

DEROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES

Aucune dérogation aux principes comptables.

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

ACTIF

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés linéairement sur la durée d'utilisation attendue des immobilisations. Les durées d'amortissement utilisées et les taux associés sont les suivants :

Types d'immobilisations	Durée	Taux
Frais d'établissement	3 à 7 ans	33,33% à 14,29%
Logiciels informatiques	1 à 3 ans	100% à 33,33%
Constructions	15 à 30 ans	6,67% à 3,33%
IGAAC sur sol d'autrui	5 à 15 ans	20% à 6,67%
Matériel et outillage	5 à 10 ans	20% à 10%
Installations et agencements	5 à 15 ans	20% à 6,67%
Matériel de transport	5 ans	20%
Matériel de bureau	3 à 5 ans	33,33% à 20%
Mobilier	3 à 10 ans	33,33% à 10%

Variations des valeurs brutes

Rubriques	Valeur brute début d'exercice	Augmentations			Diminutions			Valeur brute à la clôture de l'exercice
		Acquisitions	Apports	Poste à poste	Cessions	Mise au rebut	Poste à poste	
Immobilisations incorporelles								
Frais d'établissement, de recherche et développement	50 754							50 754
Total I	50 754							50 754
Autres postes d'immobilisations incorporelles	76 424					9 504		66 919
Immobilisations incorporelles en cours								
Total II	76 424	0	0	0	0	9 534	0	66 919
Immobilisations corporelles								
Terrains	480 000							480 000
Constructions	1 565 655							1 565 655
Installations générales, agencement des constructions								0
Installations techniques, matériels et outillage industriels	22 851					1		22 850
Installations générales, aménagements divers	2 288 234	15 582						2 303 816
Matériel de transport	48 443	0						48 443
Matériel de bureau et informatique	58 261	19 901				6 295		71 867
Mobilier	174 252					773		173 479

Rubriques	Valeur brute début d'exercice	Augmentations			Diminutions			Valeur brute à la clôture de l'exercice
		Acquisitions	Apports	Poste à poste	Cessions	Mise au rebut	Poste à poste	
Autres								
Immobilisations corporelles en cours								
Avances et Acomptes		0					0	
Total III	4 637 696	35 483	0	0	0	7 069	0	4 66 111
Immobilisations financières								
Autres titres immobilisés	3 530							3 530
Prêts et autres immobilisations financières	58 558	23 446				8 000		74 004
Total IV	62 088	23 446	0	0	0	8 000		77 534
Total (I+II+III+IV)	4 826 963	58 929	0	0	0	24 573	0	4 861 318

Variations des amortissements

Rubriques	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement, de recherche et développement	3 ANS	Linéaire	23 061	8 538		31 600
Total I			23 061	8 538	-	31 600
Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 ANS	Linéaire	72 551	3 133	9 504	66 180
Total II			72 551	3 133	9 504	66 180
Immobilisations corporelles						
Terrains		Sans	0			0
Constructions	25 ANS	Linéaire	128 788	64 394		193 181
Installations générales, agencement des constructions						0
Installations techniques, matériels et outillage industriels	5 ANS	Linéaire	10 700	3 329	1	14 028
Installations générales, aménagements divers	10 ANS	Linéaire	312 358	153 231		465 589
Matériel de transport	5 ANS	Linéaire	5 107	9 689		14 795
Matériel de bureau et informatique	3 ANS	Linéaire	52 226	4 339	6 295	50 271
Mobilier	5 ANS	Linéaire	115 508	11 468	773	126 204
Autres						0
Immobilisations corporelles en cours						0
Avances et Acomptes						0
Total III			624 686	246 450	7 069	864 067
Total (I+II+III)			720 299	258 121	16 573	961 847

NB : Les augmentations correspondent aux dotations aux amortissements en charges d'exploitation
NB : Les diminutions correspondent aux cessions des immobilisations ou mises au rebut

Créances

	Brut	Provisions	Net
Créances redevables et comptes rattachés	820 308	47 578	772 730
Autres créances	51 576		51 576
Fournisseurs débiteurs	114		114
Personnel	8 894		8 894
Organismes Sociaux et fiscaux	0		0
Subventions à recevoir			-
Divers	42 568	0	42 568
Total	871 884	47 578	824 306

Etat des créances par échéance	< à 1 an	> à 1 an	Total
Créances redevables et comptes rattachés	820 308	0	820 308
Autres créances	51 576	0	51 576
Total	871 884	0	871 884

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'une perte apparaît probable.

Décomposition de la trésorerie disponible

Disponibilités	1 502 845
BNP	1 880
Caisse d'épargne	284 102
Caisse d'épargne Flle Gouvernante Amiens	90
Caisse d'épargne Flle Gouvernante Abbeville	271
Livret A	77 231
Livret CSL	701 962
La Banque Postale	1 743
Crédit Agricole Flle Gouvernante Amiens	2 726
Crédit Agricole Flle Gouvernante Abbeville	8 909
Crédit Agricole Flle Gouvernante Roye	5 818
Crédit Agricole Flle Gouvernante Rte de Paris	12 095
Crédit Agricole	144 347
Livret CSL Associatif Crédit Agricole	207 371
Livret CSL Crédit Agricole	11
Crédit du nord/ SG	3 375
Livret CSL Crédit du nord/SG	2 106
Crédit Mutuel Jardin Bleu	5 126
Livret A Crédit Mutuel Jardin Bleu	17 840
INTERET COURUS A RECEVOIR	24 451
Caisse	1 391

PASSIF

Tableau de variation des fonds propres

Tableau de variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Transferts	A la clôture
Fonds associatif sans droit de reprise	0					0
Fonds propres sans droit de reprise	102 276					102 276
Fonds associatif avec droit de reprise	0					0
Fonds propres avec droit de reprise	0					0
Ecart de réévaluation	0			0		0
Réserves	2 484 225		52 970	1 039 324		1 497 872
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	1 152 225		52 970			1 205 195
Report à nouveau	- 305 898	40 854	1 039 324	59 270		721 309
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	763 803	- 220 315	55 635	59 270		546 153
Excédent ou déficit de l'exercice	40 854	40 854	286 020			286 020
<i>Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-220 315	-220 315	286 020			286 020
Situation nette	2 321 457	0	1 378 314	1 092 294		2 607 477
Fonds propres consommables	0					0
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	0					0
Subventions d'investissement	46 430			7 483		38 947
Provisions réglementées	0					0
Droit des propriétaires - commodat	0					0
Total	2 367 887	0	1 378 314	1 099 777	0	2 646 424

Tableau de variation du résultat

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité	Exercice 2024	Exercice 2025
Résultat comptable	40 854	286 020
Reprise du résultat antérieur	-27 567	54 658
Excédent ou déficit effectif global	13 286	340 678
Dont résultat effectif gestion propre	261 169	0
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	-247 883	340 678

Information complémentaire	Exercice 2024	Exercice 2025
Excédent ou déficit effectif global	13 286	340 678
Dont établissements en procédure budgétaire annuelle	-243 883	340 678
Dont résultat effectif gestion propre	261 169	0

Subventions d'investissement

Subventions d'investissement amortissables

Les subventions d'investissement reçues relatives à des biens non renouvelables par l'association sont amorties linéairement au même rythme que les actifs subventionnés. Elles sont présentées au bilan, nettes d'amortissement.

Provisions pour risques et charges

A la clôture de l'exercice, les dettes que les événements en cours ou survenus au cours de l'exercice rendent probables, et dont l'objet est nettement précisé, sont inscrites au passif du bilan en provision pour risques et charges.

RUBRIQUES	Provisions à l'ouverture de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions des reprises de l'exercice consommées	Diminutions des reprises de l'exercice non consommées	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	0,00				0,00
<i>Amortissements dérogatoires</i>	0,00				0,00
<i>Provisions règlementées pour renouvellement des immobilisations</i>	0,00				0,00
<i>Autres provisions réglementées</i>	0,00				0,00
Provisions pour risques et charges	32 000	20 000	0,00	32 000	20 000
<i>Provisions pour litiges</i>	32 000	0	0,00	32 000	0
<i>Provisions pour charges sur legs et donations</i>	0,00				0,00
<i>Autres provisions pour risques et charges</i>	0,00	20 000			20 000
Total	32 000	20 000	0,00	32 000	20 000

(A)

(B)

L'association a provisionné une somme relative à un risque de reprise de subvention pour 20 000 €.

Ventilation des dotations et reprises de l'exercice

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Ventilation des dotations (A)	20 000		
Ventilation des reprises (B)	32 000		

Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif. Ils servent à enregistrer, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas pu être engagée à la clôture de l'exercice :

Variation des fonds dédiés issus de :	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	DOTATION	Utilisations				A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Reports	Montant global	dont rbst	Transferts	Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	203 506	0		194 417			9 089	
PCB DRJSCS	0			0			0	
Habitat inclusif ARS	0			0			0	
ISTF	0			0			0	
Domiciliation	0			0			0	
DREETS (Main dans la main et cas complexe et suractivité 2025)	187 000	0		187 000			0	
DREETS (Borne d'accueil)	14 976	0		5 887			9 089	
Journée d'étude parentalités	1 530	0		1 530			0	
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS	0			0				
Gestion du patrimoine des usagers - DRJSCS							0	
Tiers Lieu	0			0				
Fonds dédiés d'investissement	0			0				
Contributions financières d'autres organismes								
Escape home - CRCA								
Ressources liées à la générosité du public								
TOTAL	203 506	0		194 417			9 089	

Emprunts et dettes financières

Un emprunt a été souscrit dans le cadre de l'acquisition du bâtiment 36 rue du Général Leclerc.

Organisme Prêteur	Date de souscription	Durée (années)	Taux %	Capital emprunté	2025 A l'ouverture	2025 Capital restant dû	Echéance < 1 an	Echéance > 1 an
Crédit Agricole Brie Picardie	15/07/2021	20	0,90%	2 033 000,00	1 685 696	1 584 046	101 650	1 482 396
Caisse d'Epargne Hauts de France	11/07/2022	20	1,47%	800 000,00	720 000	680 000	40 000	640 000
Crédit Agricole Brie Picardie	05/02/2022	20	0,90%	192 000,00	165 600	156 000	9 600	146 400
CAF	01/01/2023	5	0%	16 300	13 040	9 780	3 260	6 520
TOTAUX				3 041 300	2 584 336	2 429 826	154 510	2 275 316

État des dettes (hors emprunts et dettes financières)

Etats des dettes	
Factures non parvenues	59 423
Fournisseurs	85 807
Fournisseurs d'immobilisations	10603
Dettes fiscales et sociales	1 401 095
Autres dettes	74 161
TOTAL	1 631 090

L'échéance de l'ensemble des dettes mentionnées ci-dessus est à moins d'un an à l'exception des provisions pour congés payés, crédit d'heures.

Etat des dettes par échéances

Etat des dettes par échéance	Montant brut	Échéance <=1	1 an < Échéance <=5 ans	Échéance > 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	2 459 669	184 353	611 520	1 663 797
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	155 833	155 833		
Dettes fiscales et sociales	1 401 095	1 401 095		
Autres dettes	74 161	74 161		
Produits constatés d'avance	85 217	85 217		
Total	4 175 976	1 900 659	611 520	1 663 797

AUTRES ELEMENTS RELATIFS AU BILAN

Passage du résultat effectif au résultat administratif et proposition d'affectation (établissements en procédure budgétaire annuelle.

Une gestion contrôlée = des résultats sous gestion contrôlée sont des résultats dont l'affectation dépend d'un tiers financeur et dont certains peuvent faire l'objet d'une reprise et qui correspondent aux résultats de tous les ESMS mentionnés au I art L312.1 CASF et pour lesquels il faut faire des propositions aux tiers financeurs (selon des modalités différentes selon CPOM ou pas)

Service	Résultat comptable	Résultat antérieur à intégrer	Réserve de compensation des déficits	Excédents affectés compensation charges d'amortissement	Dépenses inopposables	Résultat administratif
MJAGBF	23 366	4 658			10 076	38 100
MJPM	232 347	50 000			-7 343	275 004
AEMO	23 222	0			3 875	27 097
AEMO RENFORCE	7 085				7 799	14 884
TOTAL	286 020					

	PROPOSITIONS						
	Affectation en Réserves			Affectation en report à nouveau			
	Excédent investissement	Excédent couverture BFR	Compensation déficit	Compensation charges d'amortissement	Excédent réduction charges exploitation	Excédent financement mesures exploitation	Report à nouveau déficiaire
MJAGBF	38 100						
MJPM	100 000	175 004					
AEMO		33 298					
AEMO RENFORCE		14 884					
		223 186	0	0	0	0	0

Affectation des résultats de l'exercice 2025

Retour des autorités de tarification non parvenus à la date de clôture des comptes.

Gestion propre - Résultat de l'exercice

Un résultat est dit en gestion propre lorsque l'affectation est entièrement sous la responsabilité de l'organisme gestionnaire ; Un résultat d'activité financée en totalité ou partie par des subventions d'exploitation pour lequel il n'y a pas de règle de reprise revient totalement à l'organisme gestionnaire.

Résultat comptable	Déficit	Montants	Excédent	Montants
Affectation	<i>Report à nouveau</i>		<i>Report à nouveau</i>	0
			<i>Réserves</i>	
			<i>Dont réserves pour projet associatif</i>	
TOTAUX		0		0

Engagements hors bilan

S'agissant des indemnités de fin de carrière, l'engagement estimé s'élève à 690 168 € selon les modalités de la convention collective du 15 mars 1966. Ce montant tient compte d'un taux d'évolution des rémunérations de 1 %, d'une actualisation au taux de 3.38% et des charges patronales au taux de 38,4%.

L'augmentation de l'engagement hors bilan par rapport à 2024 est largement expliquée par la variation du taux d'actualisation taux IBOXX Corporates AA de 3.17% à 3.38%.

Cet engagement a été déterminé sur la base des hypothèses au 31 décembre 2025.

Un privilège de prêteur de denier de 1 016 500 euros a été souscrit en vue de garantir le prêt souscrit dans le cadre de l'acquisition immobilière du 36 rue du Général Leclercq ; la date de péremption est fixée au 5 juillet 2042.

Le prêt complémentaire « travaux » est garanti par une inscription hypothécaire pour un montant de 96 000 € et avec une date de péremption au 5 décembre 2042.

L'association gère les comptes financiers des personnes protégées. Les mouvements de ces comptes au nom des personnes protégées ne sont pas repris dans la comptabilité de l'association.

Le solde total des avoirs détenus par les majeurs protégés, tous types de supports confondus, représentaient une somme de 96 731 723 Euros au 31 décembre 2025.

En dehors de ces engagements, aucun autre engagement hors bilan n'est à signaler.

INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Contributions volontaires en nature

Nombre d'heures de bénévolat sur l'exercice 2025 :	4618.50
Taux horaire brut :	19,35
Montant des contributions volontaires en travail à comptabiliser pour l'exercice 2025 :	124 337.66

Conformément à l'article 211 du règlement ANC 2018-06, les contributions volontaires en nature ont été comptabilisées au compte de résultat pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les contributions volontaires en nature sont composées des :

- Contributions en travail (bénévolat, mises à disposition de personnes)
- Contributions en biens (dons en nature redistribués ou consommés en l'état)
- Contributions en services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services)

1. Contributions en travail (bénévolat, mises à disposition de personnes) :

Les heures de bénévolat ont été recensées tout au long de l'exercice. L'Udaf a établi un récapitulatif des heures de bénévolat par bénévole, ce récapitulatif imprimé en deux exemplaires a été signé par le Président de l'Udaf et par le bénévole concerné. Un exemplaire par bénévole est conservé à l'Udaf.

Le nombre d'heures de travail effectué par les bénévoles de l'Udaf sur l'exercice 2025 est de : 4 618.50. Conformément aux préconisations de l'Unaf, nous avons valorisé ces heures avec la valeur du salaire moyen au 31/12/2025, soit : 19,35 € de l'heure.

Le taux de charges sociales utilisé est celui observé sur l'exercice : 39.13 %.

Le montant total des contributions volontaires en travail pour l'exercice 2025 est de 124 337.66 €.

Nous avons bénéficié en 2025 d'un mécénat de compétences mis à disposition par la Fondation d'Entreprise d'AXA 3Atout Cœur » pour un montant valorisé de 27 762 €.

Ces montants, comptabilisés, figurent au pied du compte de résultat pour un total de 152 099.66 €.

Ventilation des produits d'exploitation par activité

Produits d'exploitation*	MJPM	MJAGBF	AEMO	AEMO R	ASF	TLA**	PART 1	PART 2	LAEP	Total
Produits des activités	648		200		175 889	1 884	2 162	2 629	141 250	324 664
Participation des usagers	799 482									799 482
Subventions	41 250	0	4 000	0	381 873	140 084	135 051	285 238	139 664	1 127 160
Produits de la tarification	5 000 202	955 156	1 092 773	335 411						7 383 541
Cotisation							2 857			2 857
TOTAL	5 841 582	955 156	1 096 973	335 411	557 762	141 968	140 070	287 867	280 914	9 637 703

* Hors transferts de charges et reprises de provisions et fonds dédiés

** Tiers Lieu Autrement

Détail des éléments exceptionnels

L'année 2025 se caractérise par un résultat exceptionnel de 7 299 €.

CHARGES EXCEPTIONNELLES		PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Sur opérations de gestion	0	Sur opérations de gestion	7 299
Sur exercice courant		Sur exercice courant	7 299
Charges sur exercice antérieur		Produits sur exercice antérieur	
Charges exceptionnelles sur opération en capital		Produit exceptionnel sur opération en capital	
		Subvention virée au Compte	
Dotation provision	0	Reprise de provision	
Autres charges exceptionnelles	0	Reprise de provision réglementée	
Dont engagement à réaliser sur subvention attribuée	0	Reprise de provision exceptionnelle	
Impôts sur placement	0		
Total Charges	0	Total Produits	7 299
RESULTAT EXCEPTIONNEL	7 299		

Informations relatives à la rémunération des dirigeants

Cette information, en application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle. Les dirigeants bénévoles ne sont pas rémunérés pour leurs fonctions.

Ventilation de l'effectif moyen entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025

Répartition des effectifs par catégorie	ETP Moyen	Personnel salarié
Ouvriers	2	2
Employés, techniciens	120	130
Cadres	17	17
Total	139	149

Honoraires du Commissaire aux comptes

—	KPMG
— Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	21 278
— Au titre d'autres prestations	2 909
— Honoraires totaux	24 187